

AVIS AU PUBLIC

**CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET
D'AMÉNAGEMENT POUR UN ÉQUIPEMENT DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES
INCENDIES**

Commune de COGGIA
Piste DFCI dite de la Carrière (P53)

Le Préfet de Corse du Sud informe les propriétaires et ayants droit concernés du projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI dite de la Carrière, au profit de la commune de Coggia.

Du 12 octobre au 11 décembre 2026, le projet de servitude sera consultable à la mairie de Coggia, aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Les propriétaires et ayants droit pourront, pendant toute cette période, faire connaître leurs observations au préfet :

- par écrit sur le registre de consultation du public se trouvant à la mairie de Coggia
- par écrit à l'adresse postale suivante :

Direction Départementale des Territoires de Corse du Sud
Service Environnement
Terre-plein de la gare
20 302 Ajaccio Cedex 9
À l'attention de Mr CHAVE Jean-Paul

- par mail à l'adresse électronique suivante : ddt-se-foret@corse-du-sud.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service Environnement


Camille FERAL